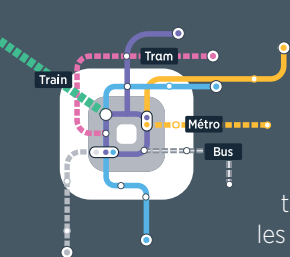


Au cœur du réseau de transports d'Île-de-France, **Île-de-France Mobilités imagine, organise et finance des solutions innovantes pour toutes les mobilités d'aujourd'hui et de demain.**



Elle **décide et pilote** les projets de développement et de modernisation de tous les transports (Train, Métro, Tram, Bus et Câble), dont elle confie la mise en œuvre à des entreprises de transport. Elle développe également les solutions pour la mobilité, comme par exemple Navigo, Vianavigo ou Véligo.

Île-de-France Mobilités fédère tous les acteurs (voyageurs, élus, constructeurs, transporteurs, gestionnaires d'infrastructures...) et **investit** pour améliorer le service rendu chaque jour aux Franciliens (des transports plus performants, plus modernes, plus sûrs, plus confortables... et plus connectés).

Île-de-France Mobilités, composée de la Région Île-de-France et des huit départements franciliens, **porte ainsi la vision globale des mobilités en Île-de-France.**



Trouvez votre itinéraire avec l'appli Vianavigo ou sur



Juillet 2017

Les transports scolaires adaptés



Plus de **10 000** élèves et étudiants handicapés transportés en 2016-2017

Un service de transport de porte à porte*, individualisé et gratuit, est mis en place par Île-de-France Mobilités pour les élèves et étudiants handicapés. Les horaires sont adaptés à ceux des cours et le service est assuré par des véhicules de petite capacité et adaptés aux besoins des élèves (aménagement pour fauteuil roulant ou ambulance par exemple).

Peuvent bénéficier de ce service les élèves et étudiants **dont le handicap est reconnu par une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** francilienne et pour lesquels il existe un besoin de transport.

Île-de-France Mobilités a pris en charge **plus de 10 000 élèves et étudiants** durant l'année scolaire 2016-2017, pour un coût de près de 100 millions d'euros.

** Le trajet « porte à porte » s'entend hors des déplacements du véhicule au domicile ou au point de destination, qui ne sont pas à la charge du transporteur.*

Comment en bénéficier ?

- 1 L'élève ou l'étudiant doit au préalable disposer d'un dossier médical actualisé auprès de la MDPH du département de son domicile.
- 2 La demande de transport doit parvenir à Île-de-France Mobilités (pour les départements 75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95) ou au Conseil départemental (CD) de la Seine-et-Marne (pour le département 77) par mail ou courrier postal.
- 3 Île-de-France Mobilités ou le CD 77 vérifie auprès de la MDPH que l'élève dispose d'un avis médical.
- 4 En cas d'avis favorable et en fonction de la demande, Île-de-France Mobilités ou le CD 77 :
 - organise le transport via un transporteur spécialisé
 - ou rembourse le transport organisé par la famille en avance de frais

Les trajets pris en charge

- Les déplacements du domicile vers l'établissement scolaire ou universitaire (un aller-retour par jour hors vacances scolaires)
- Les déplacements vers les lieux de stages conventionnés et en lien avec la scolarité
- Les déplacements liés au passage d'un examen scolaire

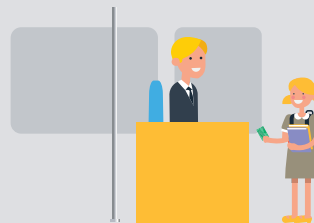
D'autres trajets relèvent d'une prise en charge de la sécurité sociale (IME, CMPP, CAMSP, lieux de soin...).

Pour plus d'informations

vianavigo.com

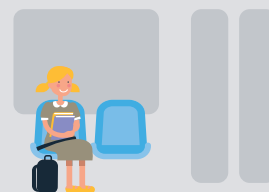
iledefrance-mobilites.fr
(dépliant dédié aux transports scolaires adaptés disponible)

Les règles pour voyager en sécurité



À la montée

- **J'attends l'arrêt complet du bus** avant de monter.
- **Je présente systématiquement mon titre** de transport à chaque trajet.



Pendant le trajet

- **Je place mon sac/cartable sous le siège** ou dans le porte-bagages.
- **J'attache ma ceinture** de sécurité.
- **Je reste assis et calme** pendant tout le trajet.
- **J'ai un comportement respectueux** vis-à-vis du conducteur et des autres voyageurs.

À la descente

- **J'attends l'arrêt complet du bus** avant de descendre.
- J'attends le **départ du bus pour traverser.**
- Je ne reste **jamais sur les aires de stationnement** pour les bus.



En plus d'Imagine R, Île-de-France Mobilités est responsable de l'organisation et du fonctionnement des **transports scolaires**.

À ce titre, et dans le cadre de sa mission de service public, Île-de-France Mobilités s'est engagée à hauteur de 45 millions d'euros pour les transports scolaires 2016-2017 de la région Île-de-France. Ce service concerne **90 000 élèves transportés chaque jour sur les lignes de bus régulières ou sur les 750 circuits spéciaux scolaires**.

Île-de-France Mobilités prend également en charge, sous certaines conditions, le **transport domicile-établissement des élèves et étudiants qui, du fait de leur handicap, ne peuvent utiliser les transports en commun**.

Île-de-France Mobilités poursuit son objectif d'**harmoniser le service des transports scolaires à l'échelle régionale**, tant au niveau de l'offre que des conditions d'accès : homogénéisation des tarifs, des procédures d'inscription, des cartes de transport... comme l'illustrent la mise en place du règlement régional relatif aux circuits spéciaux scolaires ou la création de la carte scolaire bus lignes régulières.

Vos titres de transport scolaire

Île-de-France Mobilités finance une grande partie des coûts du transport scolaire et fixe les tarifs régionaux en vigueur. Certains Conseils départementaux, voire d'autres collectivités, aident les familles à financer ces titres. Certains élèves boursiers bénéficient notamment d'une subvention sociale pour leur abonnement Imagine R Scolaire.

Comment choisir votre titre de transport ?

Si une solution de transport adaptée existe sur les lignes de transport classiques (accessibles à tous les voyageurs), dites **lignes régulières**

La carte Imagine R Scolaire

permet de voyager autant de fois que l'on veut en Île-de-France, toute l'année, sur tous les modes de transport.

La carte scolaire bus lignes régulières

permet de réaliser un aller-retour quotidien pendant la période scolaire entre le domicile et l'école sur les lignes de bus de banlieue exploitées par les opérateurs adhérant à Optile.

Si une solution doit être recherchée sur **circuits spéciaux scolaires** (uniquement en grande couronne, 77-78-91-95)

La carte Scol'R

permet de réaliser un aller-retour quotidien pendant la période scolaire entre le domicile et l'école sur les lignes de circuits spéciaux scolaires.



Comment en bénéficier ?



Imagine R Scolaire

Le jeune doit résider en Île-de-France et répondre à l'**une des 3 conditions suivantes** :

- 1 Avoir moins de 16 ans au 1^{er} septembre de l'année de souscription.
- 2 Avoir plus de 16 ans et moins de 26 ans au 1^{er} septembre de l'année de souscription et suivre un enseignement du 1^{er} ou du 2nd degré, ou une formation d'apprenti.
- 3 Avoir plus de 16 ans et moins de 26 ans au 1^{er} septembre de l'année de souscription et suivre une formation d'insertion de longue durée (> 350h théoriques) destinée aux jeunes déscolarisés.

Les trajets pris en charge

Tous les déplacements en Île-de-France, sur tous les modes de transport (Métro, Bus, Train-rer, Tram), sauf Orlyval et Filéo.

Carte scolaire bus lignes régulières et Carte Scol'R

L'élève doit résider en Île-de-France (une seule adresse de domicile retenue) et répondre aux **4 conditions suivantes** :

- 1 Être âgé de moins de 21 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire de souscription.
- 2 Suivre un enseignement du 1^{er} ou du 2nd degré ou une classe de préparation à l'apprentissage et être scolarisé dans un établissement public ou privé et sous contrat d'association.
- 3 Être scolarisé avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire.
- 4 Être domicilié à 3 km ou plus de l'établissement de scolarisation.

Les trajets pris en charge

Les déplacements du domicile vers l'établissement scolaire : **un aller-retour par jour** hors vacances scolaires.

Pour plus d'informations

Pour trouver votre solution de transport : **vianavigo.com**
Pour trouver votre titre de transport : **navigo.fr**

Pour la carte Imagine R Scolaire : **imagine-r.com**

Pour la carte scolaire bus lignes régulières : **optile.com**

Pour la carte Scol'R :
Département 77 : **bureauoffrescolaire@departement77.fr**
Départements 78, 91 et 95 : **iledefrance-mobilites.fr** (pour voir s'il faut vous renseigner auprès de votre mairie, de votre organisateur local ou du transporteur)

L'année scolaire 2016-2017 en chiffres

